



COMMUNE DE BAVOIS

PREAVIS MUNICIPAL NO 06/2021 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DECEMBRE 2021

OBJET : Budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal le budget de fonctionnement de l'année 2022 qu'elle a adopté dans sa séance du 1^{er} novembre 2021.

Le budget de l'année 2022 laisse apparaître un excédent de charges de **fr. 56'481.00** pour un budget total de **fr. 4'755'805.00**.

Malgré cet excédent de charges, la marge d'autofinancement du budget 2022 est de **fr. 168'404.00**.

Des amortissements comptables d'un montant de **fr. 283'635.00** ont été comptabilisés ainsi que **fr. 30'000.00** du patrimoine financier, correspondant aux appartements de la Résidence des Pies.

Point 1 : Administration générale

101 : Conseil

Compte 101.3001.00, l'augmentation du prix de l'heure de commune et des rémunérations du bureau, selon préavis 09/2021 du Conseil communal, est à l'origine de la progression du poste.

102 : Municipalité

Compte 102.3001.00, l'augmentation du forfait municipal de **fr. 2'500.00** à **fr. 3'000.00** et de **fr. 5'000.00** à **fr. 6'000.00** pour le syndic, selon préavis no 07/2021, fait progresser ce compte.

Compte 102.3006.00, la différence découle de l'abolition des forfaits et de l'ajustement du prix de l'heure de municipalité passant de **fr. 40.00** à **fr. 45.00**, selon préavis no 07/2021.

110 : Secrétariat municipal, bourse

Compte 110.3011.00, l'augmentation du pourcentage de la boursière passant de 40% à 50% et l'abandon du poste de référente sociale impactent ce poste.

Compte 110.3180.01, le report de la mise en service du nouveau système informatique (préavis no 38/2020) impute les frais d'abonnement en doublon pour l'année 2022.

Point 2 : Finances

21 : Impôts

Suite au préavis no 03/2021, le taux d'imposition passera de 73% à 72% en 2022. L'impôt sur le revenu des personnes physiques (compte 210.4001.00) et celui sur la fortune des personnes physiques (compte 210.4002.00) ont été estimés sur la base des comptes 2020 en partant du principe que la moitié de l'augmentation des recettes fiscales 2020 seraient pérennisées en 2022.

Suite au préavis no 03/2021, l'impôt sur les chiens, compte 210.4061.00, passe de **fr. 60.00** à **fr. 90.00**, d'où l'augmentation de **fr. 2'000.00**.

Point 3 : Domaines et bâtiments

31 : Terrains

Chiffre 31 : Terrains

Deux amortissements se terminent en 2021 (assainissement de la Plaine et terrain puits des Planches) diminuant les amortissements sur le compte 310.3310.00.

Dans le compte 310.4360.00, le montant de **fr. 18'000.00** est composé de **fr. 15'000.00** de location de la place de tri et de **fr. 3'000.00** de participation pour les pertes de cultures par l'entreprise Dynaecosol.

35 : Bâtiments

Chiffre 350 : Les Pies

Compte 350.4271.00, les locations ont été calculées sur la base d'une location de 5 appartements. Le changement de statut du bâtiment (appartements protégés à appartements adaptés) n'implique plus la location de la salle communautaire par nos résidents. De ce fait, le compte 350.4271.02, n'est plus alimenté.

Chiffre 354 : Grande Salle

Les travaux de rénovation de la grande salle feront l'objet d'un préavis d'investissement séparé.

Chiffre 356 : Eglise

Le remplacement des fleurs pour un montant de **fr. 8'000.00**, compte 356.3140.00 est prévu durant l'année 2022.

Chiffre 358 : Ancienne Poste et Bourse des Pauvres

Ancienne Poste

Compte 358.3140.00, la somme de **fr. 6'000.00** est prévue pour le changement des fenêtres.

Bourse des Pauvres

Un projet actuellement en cours fera l'objet d'un préavis d'investissement séparé. Par contre, quelques frais d'entretien compte 358.3140.01, d'assurances 358.3180.01 et de chauffage 358.3903.01 sont prévus au budget.

Point 4 : Travaux

Chiffre 42 : Service de l'urbanisme – PGA

Compte 420.3185.00, des honoraires d'un montant de **fr. 25'000.00** sont prévus pour le bureau AWA.

Chiffre 43 : Routes et chemins

Compte 430.3142.00, il correspond au service hivernal ainsi qu'à divers travaux d'entretien, mais surtout à la réfection du Chemin de Jérusalem, pour un montant total de **fr. 50'000.00**.

Compte 430.3143.00, le montant de **fr. 15'000.00** correspond au remplacement d'une armoire électrique pour l'éclairage public et divers travaux.

Compte 430.3180.00, en plus des émoluments habituels, un montant de **fr. 15'500.00** est prévu pour les honoraires relatifs aux chemins bétonnés.

Compte 430.3311.00, l'amortissement du chemin des Bordes qui se termine en 2021 explique la baisse.

Compte 430.3517.00, il y a une augmentation de **fr. 28'000.00** pour notre participation aux transports publics.

Point 5 : Instruction publique et cultes

Il est à relever des charges supplémentaires d'un montant de **fr. 33'244.00** par rapport aux comptes 2020 concernant la totalité de ce poste.

Point 7 : Sécurité sociale

Chiffre 72 : Prévoyance sociale

Parascolaire

Compte 720.3180.00, selon préavis no 46/2021, notre participation à la sortie de l'AJOVAL pour un montant de **fr. 138'000.00** compensé en partie par un prélèvement au fonds de réserve de **fr. 100'000.00** (compte 720.4803.00).

Compte 720.3510.40, la participation à l'AJOVAL est en augmentation de **fr. 48'300.00**. A cela s'ajoute **fr. 11'315.00** pour la mise en place du réseau d'AMF.

720.3510.41 UAPE part communale : **fr. 167'500.00** contre **fr. 102'770.00** en 2020, soit une augmentation de **fr. 64'730.00** par rapport aux comptes 2020. Cette augmentation est due en partie à l'ouverture de la structure Les Grenouilles à Ependes ainsi qu'à l'ouverture de l'UAPE de Chavornay durant une partie des vacances scolaires.

A ces charges supplémentaires se rajoutent **fr. 21'000.00** pour le réfectoire et la salle pique-nique à Chavornay (compte 720.3510.46) contre **fr. 17'620.00** aux comptes 2020, soit une augmentation de **fr. 3'380.00**.

Point 8 : Services industriels

Chiffre 81 : Service des eaux

Compte 810.3114.00, l'achat d'un appareil de mesure de nitrates pour un montant de **fr. 17'000.00**.

Budget des investissements – préavis à venir

- La réfection de la Bourse des Pauvres
- La connexion au réseau d'eau de Chavornay

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre la décision suivante :

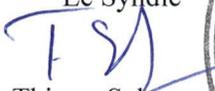
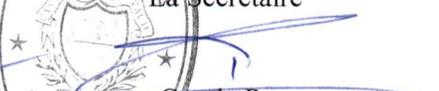
Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et finances,

Décide :

- D'approuver le budget 2022 avec un excédent de charges de **fr. 56'481.00** tel que présenté.
- De décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
	
Thierry Salzmann	Carole Pose



Bavois, le 22 novembre 2021